

HP LE NOUVEAU COLOGNOTE



© FARBA ZOUIMBOULAKIS & ASSOCIÉS

Privilégions le bien-vivre ensemble!

Chères et Chers Colognotes,
Le monde, dit connecté, offre une multitude d'opportunités pour communiquer et interagir avec les autres, nous permettant d'élargir notre réseau social, devenu plus vaste et plus diversifié que jamais. Pourtant, paradoxalement, notre société évolue, vers un individualisme croissant. En priorisant intérêts et besoins personnels, les liens communautaires tendent à s'appauvrir, l'engagement civique et la solidarité à diminuer, au risque d'affecter la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble.
S'il est légitime et essentiel de prendre soin de soi et de poursuivre ses propres objectifs, il est tout aussi crucial de cultiver des relations sociales réelles et le sens de la communauté.
Au sein des Hors Partis de Cologny, nous avons à cœur de défendre des politiques publiques essentielles pour promouvoir le bien-vivre ensemble, pour créer un environnement communal harmonieux et solidaire, en mettant en place des structures favorisant les interactions sociales.

La future « Maison Colognote » au parc des Fours, dont nous avons rêvé et qui devient réalité, en est un bel exemple. Ce lieu convivial, destiné à des activités culturelles et aux loisirs, sera un espace de créativité et de diversité, encourageant les rencontres et les échanges. Il va permettre aux jeunes, aux aînés, aux familles de se côtoyer et d'interagir, renforçant ainsi les liens sociaux.
L'art et la culture sont également des éléments essentiels de cohésion. Langage universel, dépassant les frontières, l'art forge une identité collective tout en encourageant l'ouverture d'esprit et la tolérance. A Cologny nous avons la chance d'abriter des acteurs incontournables dans ce domaine, notamment le Centre Culturel du Manoir et le Théâtre du Crève-Cœur. Ces piliers ont cependant des pieds d'argile, qu'il convient de soutenir, contre vents et marées. Sans eux, la vie culturelle dans notre commune serait quasi inexistante. Cologny serait alors une commune sans âme, sans inspiration, sans dynamisme.

Le bien-vivre passe aussi par le contrôle du développement urbanistique, lié à une croissance démographique. Cet enjeu majeur est une préoccupation constante de vos élus Hors Partis. Trouver un équilibre entre densification urbaine nécessaire, intégration harmonieuse et préservation de l'environnement est un défi. Le relever est capital car c'est uniquement ainsi que nous pourrions continuer à offrir, à tous, un cadre de vie agréable et épanouissant où il fera bon vivre ensemble.
Ces défis les Hors Partis se font un plaisir de les relever pour vous et avec vous, pour vivre bien, ensemble.

Si cela vous donne des envies d'actions concrètes et d'engagement civique, alors n'hésitez pas : venez nous rejoindre!

ALEXANDRE BODMER
PRÉSIDENT HP

L'ENGAGEMENT POLITIQUE

Avec ma famille j'habite Cologny depuis 22 ans, cette commune m'attire et me plaît, et à ce titre je lui souhaite prospérité. La réalisation de ce vœu passait pour moi de manière évidente par un engagement politique au sens où Platon l'entendait, créer l'unité et assurer l'harmonie dans la Cité, à travers, notamment, la vertu et l'éducation. Naïf, suranné? Je ne le pense pas. Je crois dans les bienfaits de la politique si notre ego fait place à une dimension publique, si le bien personnel est dépassé par la réalisation collective. Aucune ambition cantonale ou nationale, le temps à disposition force à me limiter à des actions dans mon environnement proche, à ce que je maîtrise, et je m'en réjouis. Donc, oui, je ferai de la politique communale.

Ayant répondu à cette première question, la suivante arrive beaucoup plus vite. Vers quel parti se tourner? A Cologny, ça peut paraître simple, il n'y avait que les Hors Partis et le PLR et j'ai des amis dans les deux formations, choix complexe alors. Pas tant que ça finalement car j'ai été rapidement séduit par la force et la conviction des Hors Partis, dont les ambitions sont directement tournées vers et pour la commune. La compréhension que Hors Partis signifie sans parti pris, sans dogme relié à une entité centrale dont les idées et les injonctions viennent de la sphère cantonale, voire nationale, et par définition souvent éloignées des préoccupations colognotes, m'a définitivement séduit. J'ai trouvé dans ce groupe une liberté de pensée productive, concrète, des axes de développement durable pour nos enfants, nos familles, nos aînés. Mon choix était fait, je me suis engagé, j'ai été élu.

Hors Partis, nous avons défendu nos valeurs, réalisé la majorité de nos objectifs de campagne, passionnément investi pour le bien-vivre à Cologny, vécu des soirées passionnantes et passionnées sur des thèmes difficiles, parfois clivants, mais convaincus d'un engagement sans limite pour notre commune et ses habitants. Cette énergie a un coût, et après 12 années passées au conseil municipal, je me suis retiré en juin dernier.

Je ne regrette aucun de mes choix, ni celui de m'être engagé ni celui de m'être retiré. Un véritable sentiment de satisfaction. La politique est noble quand elle est bien faite et j'encourage chacun-e d'entre vous à devenir acteur.trice du débat, à défendre sa vision.

En s'engageant ainsi dans la politique communale, les possibilités d'améliorer le quotidien sont réelles, les prochaines élections municipales auront lieu le 23 mars 2025, alors ne manquez pas cette chance !

ALAIN GERVAIX

CONSEILLER MUNICIPAL DE 2011 À 2023

MEMBRE HP



VOUS AVEZ ENVIE DE NOUS REJOINDRE, DE VOUS IMPLIQUER DANS LA VIE POLITIQUE COMMUNALE OU SIMPLEMENT DE PARTAGER VOS IDÉES? ENVOYEZ-NOUS VOS COORDONNÉES À : HORSPARTISCOLOGY@GMAIL.COM



C OLOGNY OBTIENT LES LABELS VILLEVERTE ET CITÉ DE L'ÉNERGIE



Au 1^{er} janvier 2022, et après deux ans en « BIO reconversion », la commune de Cologny a été labellisée Bourgeon BIO Suisse en suivant le cahier des charges de l'organisation Bio Suisse. Ce label a été obtenu grâce aux efforts du Service communal des Parcs et Promenades pour créer des conditions favorables à la résolution des problèmes de maladies ou de ravageurs par des méthodes culturales ou mécaniques sans appliquer de produits phytosanitaires de synthèse habituellement utilisés en culture conventionnelle.



Sous l'impulsion de la commission de l'environnement, la commune s'est alors engagée dans un double, et simultanément, travail de certifications additionnelles: les labels Cité de l'énergie et Villeverte.

Le label Villeverte est composé de 40 mesures, réparties en 3 processus: Stratégique, Essentiel et de Soutien. Si dans le processus Essentiel, il est question de thématiques proches de la nature telles que la planification de l'entretien des espaces verts, l'inventaire des arbres, ou la préférence vers l'achat de plantes locales, d'autres thématiques dans le processus Stratégique sont rattachées notamment à l'organisation de l'administration, l'utilisation du numérique, la gestion rigoureuse des déchets ou le suivi des finances. C'est donc un audit complet de la commune, orienté depuis le prisme Nature et Biodiversité qui est effectué. Le processus global de certifica-

tion a débuté en décembre 2022. L'audit proprement dit a eu lieu le 20 septembre 2023 et nous avons eu la fierté d'apprendre notre certification au niveau Argent le 25 octobre 2023, en devenant la première commune labellisée Ville Verte du canton de Genève.

En ce qui concerne le label Cité de l'énergie, la commune s'est engagée dans le processus de labellisation en décembre 2022. Là encore, 6 domaines très différents sont scrutés par l'organisme de certification, allant de l'organisation interne de la commune à la politique d'approvisionnement et de dépollution, en passant par celle de la mobilité ou de celle du développement de la planification urbaine. L'audit final a eu lieu le 13 décembre 2023, soit après exactement une année de travail d'investigation et de préparation. Nous avons été informés de la décision positive de la Commission du label concernant notre certification Cité de l'énergie le 13 mars 2024.

Ces succès exceptionnels, nous les devons aux Services communaux pour leur implication, aux commissaires de la commission de l'environnement pour l'impulsion de départ et aux conseillers municipaux pour la confiance accordée lors du vote des budgets. Le travail d'accompagnement des consultants de Terrawatt (pour Cité de l'énergie) et de Bieri-Jardin de soin (pour Villeverte) doit être souligné pour leur professionnalisme.

Au-delà des certifications - importantes et proposant un état des lieux - ces labels nous permettent d'inscrire les actions de la commune dans une stratégie à long terme, durable et reconnue. Elles génèrent des réflexions, proposent des actions pour déboucher sur l'élaboration d'un plan d'action concret, pour que mieux vive « la belle » commune de Cologny.

PASCAL HORNUNG
CONSEILLER ADMINISTRATIF
Dicastère de l'environnement,
de l'agriculture et de l'énergie



STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DE LA ZONE VILLA

OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES



En 2013, l'État a décidé que la zone villa pouvait être densifiée, à titre dérogatoire, au-delà de l'indice d'utilisation au sol (IUS) de 25%. Face au rapide accroissement de la densification de cette zone, avec comme enjeu des questions de qualité et de gestion du territoire, le Grand Conseil a dû, en octobre 2020, réviser sa copie en proposant un nouveau cadre légal. Cette révision de la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI) a mis en avant la nécessité du respect de l'environnement et d'obliger l'État à une bonne collaboration avec les communes. Il a ainsi été demandé à ces dernières une révision de leur Plan Directeur Communal, afin d'identifier des secteurs de densification accrue, à l'intérieur desquels uniquement des dérogations à l'IUS pourraient être octroyées. Ces permissions devront être agrémentées de contraintes et d'exigences qualitatives.

La commission de l'urbanisme et du développement de Cologny, aidée par le bureau d'archi-

tectes et urbanistes Tanari, a travaillé collégialement pour définir quels secteurs pouvaient ou non supporter une densification accrue, permettant un IUS maximum de 48%, pour un bâti de Très Haute Performance Énergétique (THPE).

Afin de préserver l'identité et la qualité du cadre de vie du territoire, la commission a choisi d'exclure de la densification accrue toutes parcelles bordant des zones agricoles, des pénétrantes de verdure, comportant un patrimoine bâti ou faisant partie des grands domaines. Sont également exclues les parcelles ne pouvant supporter une augmentation de trafic car accessibles uniquement par des dessertes de quartier ou des chemins sans issue.

De plus, sur les secteurs situés sur le coteau et soumis à la Loi sur la protection des rives du lac, toutes les parcelles ont été considérées, de facto, hors densification accrue.

Pour le secteur du village, le souhait communal a été de préserver l'identité du centre et protéger



La zone résidentielle destinée aux villas, appelée zone 5, est définie comme une zone où le bâti autorisé doit avoir un gabarit maximum de 10 mètres et un indice d'utilisation au sol (IUS, rapport entre surface brute de plancher et surface de parcelle) maximal de 25%. Pour un standard de Haute Performance Énergétique (HPE) un maximum de 27,5% ou de 30% pour un standard de Très Haute Performance Énergétique (THPE). Dans le cadre de la Loi sur la protection générale des rives du lac (LPRLac), l'IUS est respectivement de 20%, 22,5% en HPE et de 25% pour du THPE.



les points de vue sur le lac et la végétation. Dans ce secteur, il n'a donc pas été proposé de zone de densification.

Pour le secteur du plateau sud, en appliquant les critères d'exclusion, ont été retenues comme zones potentielles de densification accrue les parcelles longeant le chemin des Buclines, qui est connecté à l'axe Jean-Jacques Rigaud, les parcelles le long du chemin des Fourches et une partie du chemin du Mòlan déjà densifiée.

Ce projet a été présenté au Conseil municipal du 16 novembre 2023 et les membres ont donné leur accord de principe à cette mise à jour, par 15 oui et 3 abstentions. Le processus s'est poursuivi par une phase de consultation publique du 26 février au 27 mars 2024. Après le recueil des observations et leur analyse permettant l'adaptation du projet initial, une version définitive sera présentée pour adoption au Conseil municipal puis soumis au Conseil d'État pour approbation. Cette nouvelle stratégie de développement

de la zone 5, avec le cadre contraignant qui lui a été associé, est un outil indispensable pour reprendre le contrôle d'un aménagement harmonieux de notre territoire communal. Il devrait permettre de retrouver un équilibre entre densité urbaine nécessaire, qualité paysagère et qualité de vie des habitants, tout en préservant des espaces publics agréables qui favorisent les interactions sociales et la convivialité pour le bien-être de tous.

ALEXANDRE BODMER
 CONSEILLER MUNICIPAL
 Président de la commission de
 l'urbanisme et
 du développement



UN CHEMIN D'ÉCOLE SÛR

UN RÊVE ENCORE INACCESSIBLE POUR DE NOMBREUX ÉCOLIERS COLOGNOTES

Du droit constitutionnel à l'éducation découle un droit à un trajet scolaire sûr. Si le parcours présente des dangers, il relève de la responsabilité des communes de corriger la situation.

La réalité est malheureusement tout autre dans le quartier Tulette/Cèdres/Prés-de-la-Gradelle où un refrain alarmant se fait régulièrement entendre au sein des échanges entre parents. Sa note est grave car il dénote d'une profonde inquiétude pour les enfants qui se rendent à l'école de Pré-Picot. Il suffit d'emprunter ce chemin une fois à pied pour en comprendre les dangers. Selon le domicile des enfants, ceux-ci sont confrontés à deux passages piétons sans patrouilleur et doivent traverser la chaussée trois fois de manière improvisée faute de passage piéton défini. Cela sans mentionner les deux accès de parking où le droit de passage des piétons est régulièrement ignoré.

L'Association des Parents d'Élèves de Pré-Picot a mis en place des initiatives pour former et sensibiliser les enfants à la sécurité routière notamment avec l'implication du Touring Club Suisse (TCS). Ces mesures sont louables mais elles pallient seulement partiellement les lacunes de sécurité et ne remplacent évidemment pas une adaptation du trajet scolaire pour en éliminer les dangers structurels.

Un ajustement des infrastructures en vue de renforcer la sécurité du parcours ne requiert pas de lourdes interventions urbanistiques. Le véritable défi semble résider dans la gestion intercommunale de la question.

Ne nous laissons pas décourager par la complexité administrative alors que nos enfants sont quotidiennement confrontés à des dangers de la route qui sont évitables. N'attendons pas un accident grave pour trouver et mettre en place des solutions avec notre commune voisine. Au contraire, mobilisons-nous pour la sécurité des enfants et travaillons ensemble afin de réaliser ce droit fondamental.

MÉLANIE KORCHI-MALHAMÉ
MEMBRE HP



A LLÈGEMENT DE LA TAXATION DE L'OUTIL DE TRAVAIL AU PROFIT DES ENTREPRENEURS

Le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'État genevois, a voté début janvier 2024 une loi en vue d'alléger l'imposition de l'outil de travail «entreprise» des entrepreneurs.

Celle-ci vise à soutenir l'entrepreneuriat, à favoriser les investissements et à rendre le canton plus attractif en réduisant l'impôt sur la fortune pour les droits de participations (actions, parts sociales de sociétés de capitaux).

En effet, cette loi atténue la double imposition qui pénalise les entrepreneurs. Ceux-ci paient des impôts sur le bénéfice et le capital par le biais de leur entreprise.

Lorsque ces bénéfices sont distribués sous forme de dividendes, ils sont taxés une seconde fois chez les détenteurs d'actions ou de parts sociales et la valeur du capital de l'entreprise est taxée auprès de ceux-ci par l'intermédiaire de l'impôt sur la fortune.

Cette valeur de capital est estimée, par l'administration fiscale, selon les instructions des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune. Cette fortune n'est pas librement disponible et les circonstances peuvent changer rapidement dans une entreprise. D'où parfois un sentiment injuste de payer un impôt sur une fortune théorique disproportionnée avec l'incertitude de trouver un jour un acquéreur qui accepterait une telle valeur.

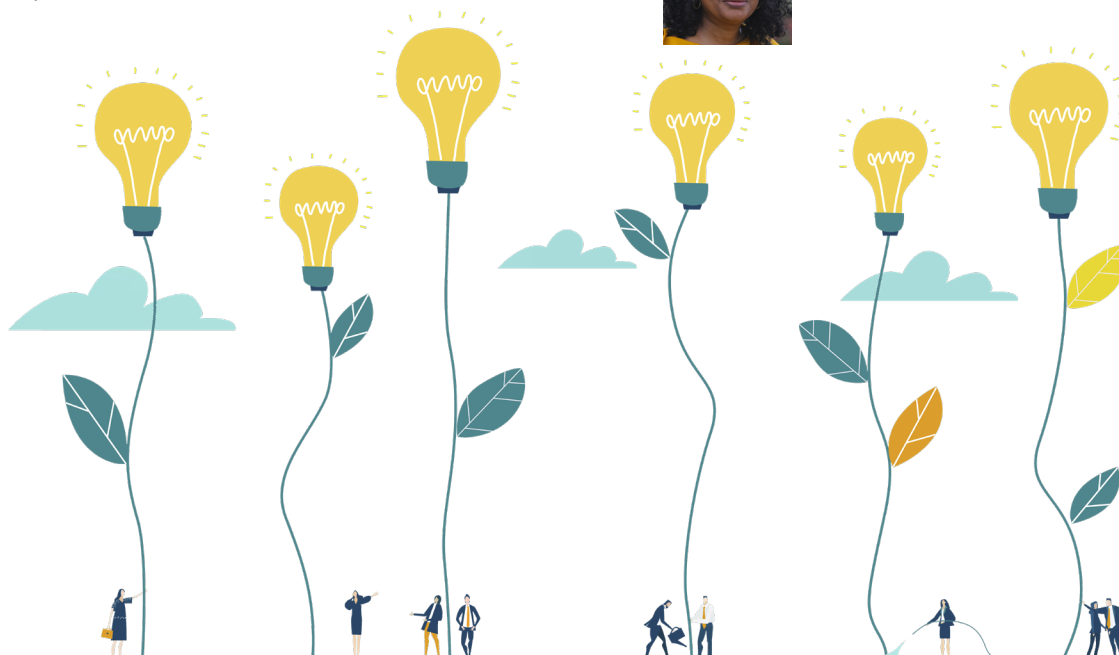
Les entrepreneurs s'enquerraient de la date d'entrée en vigueur de cette réforme qui leur est favorable. C'était sans compter la levée de boucliers de certains pour qui «c'est une loi scandaleuse, un nouveau cadeau fiscal fait aux riches» et qui ont lancé un référendum. Les mêmes arguments que pour la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) dont les effets positifs ne sont pourtant plus à démontrer.



A préciser que cette loi ne vise pas les investisseurs puisque pour bénéficier de cette réduction, les entrepreneurs doivent être établis à Genève, détenir 10% des actions ou parts sociales de la société et y exercer une activité lucrative principale.

Genève est l'un des cantons où l'impôt sur la fortune est le plus élevé. Pour maintenir le succès de nos entreprises soutenons cette loi sans restriction lorsque nous devons la voter.

WANDA SALÈS ROZMUSKI
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Vice-présidente de la commission
des finances



A FONDATION MARTIN BODMER: TRANSFORMATION ET COLLABORATION

Depuis quelques semaines, le bâtiment historique de la Fondation Martin Bodmer s'est drapé de blanc, cachant d'impressionnants échafaudages. Curieux et pour mieux comprendre ce qui s'y passe nous avons été à la rencontre du Pr Jacques Berchtold, directeur de l'établissement.

« La modernisation de la Fondation Martin Bodmer a déjà connu deux phases. » explique le Pr Berchtold. « La première, de 1999 à 2003, a consisté en la création du Musée sous la houlette architecturale de Mario Botta. La deuxième, de 2017 à 2019, a permis d'améliorer la conservation des trésors de la collection, avec la création, en souterrain, de 300m² de rayonnages mobiles, permettant d'abriter 4300 mètres linéaires de livres, dans des conditions optimales de contrôle de la lumière, de l'humidité et de la température.

Nous voici maintenant entrés dans la troisième et dernière grande phase qui vise l'amélioration des performances thermiques pour les bâtiments érigés dans les années 1950. Nous prévoyons également davantage de place et de confort pour nos collaborateurs ainsi qu'une rénovation de la salle de réception. Une cuisine sera réalisée en sous-sol pour l'organisation d'événements. La réouverture du musée est prévue pour 2025.»

Quelles améliorations énergétiques seront apportées au musée ?

« A des fins d'efficacité, nous allons remplacer les énergies fossiles par une pompe à chaleur. A cela s'ajoute une meilleure isolation de la toiture, de la mise en place d'un double vitrage et de panneaux solaires qui sauront rester discrets. Finalement, nos espaces verts seront arrosés grâce à la récupération de l'eau de pluie.»

Les espaces d'exposition seront-ils également modifiés ?

« Oui, nous allons revoir le processus de circulation des visiteurs. Un nouvel escalier central va être créé pour plus de fluidité dans le parcours au travers de l'exposition permanente. Il offrira une vue exceptionnelle sur une mosaïque datant du 3^e siècle, qui n'a jamais été exposée auparavant.

Afin d'améliorer l'accueil du public en situation de handicap, des rampes d'accès, un marquage au sol et une adaptation de la signalétique seront proposés.»

Parlez-nous de la collaboration avec le Centre Culturel du Manoir

« Nous avons toujours entretenu d'excellentes relations professionnelles avec le Centre Culturel du Manoir de Cologny et sa directrice, Mme Joëlle Gervais, habituée à prodiguer d'excellents et avisés conseils artistiques. Cette collaboration, qui a déjà permis de très belles réalisations, va se renforcer durant la période des travaux, en partageant nos compétences et notre force de travail.

Le Centre Culturel du Manoir a notamment accepté de ménager des plages dans son calendrier d'expositions pour nous permettre de présenter, sur panneaux photographiques, certaines richesses de nos collections. Ainsi est née l'exposition « Labyrinthes », en 2023, qui a été un grand succès, et actuellement on peut admirer, jusqu'au 11 août 2024, « Feuilletter et butiner », présentant la splendeur de livres botaniques illustrés.

Agrémentée de cycles de conférences et de visites guidées, cette exposition permet à la Fondation Bodmer et au Centre Culturel du Manoir de célébrer ensemble le 200^{ème} anniversaire de la création des Conservatoire et Jardin botaniques de Genève.

Nous sommes très heureux et reconnaissants de pouvoir compter sur ce partenariat, offrant à la Fondation un lieu d'exposition hors les murs » conclut le Pr Berchtold.

WANDA SALÈS ROZMUSKI
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Vice-présidente de la commission culturelle



ALEXANDRE BODMER
CONSEILLER MUNICIPAL



CONCEPT «J'LA RAMÈNE»

RECYCLER LES BOUTEILLES EN VERRE C'EST BIEN,
LES RÉUTILISER C'EST MIEUX

C'est connu, la production de verre demande beaucoup d'eau, de sable et d'énergie. Elle nécessite notamment l'utilisation de fours à hautes températures, de près de 1600 degrés, qui fonctionnent majoritairement au gaz. Il est estimé que chaque tonne de verre produite émet 510kg de CO₂, quantité qui se réduit à 360kg lorsque le verre est issu du recyclage.

Mais le bilan carbone du verre serait clairement meilleur s'il était simplement réutilisé. Fabriquer des emballages en verre pour un usage unique semble effectivement absurde alors qu'il possède toutes les qualités requises pour être réutilisé plusieurs dizaines de fois avant d'être recyclé.

C'est à partir de ce postulat que les Services Industriels de Genève (SIG-éco21), avec l'aide de l'État, ont développé un concept de filière de réemploi du verre. Après un projet pilote avec la ville de Carouge, la filière est maintenant lancée à l'échelle du canton, en association avec « Réseau Consigne » du canton de Vaud.

Sarah Meylan Favre, vigneronne du Domaine de la Vigne Blanche à Cologny, particulièrement sensible à la problématique, a décidé de se joindre au projet.

«Chaque petit geste compte et j'essaye toujours de m'améliorer» relève Madame Meylan Favre. «Après être passée en biodynamie dans les vignes, avoir diminué les sulfites dans le vin et privilégié l'utilisation des levures indigènes pour la fermentation alcoolique, j'ai décidé de boucler la boucle en m'attaquant au contenant. Nous n'utilisons plus de capsules en aluminium, qui n'ont qu'un rôle esthétique, nous récupérons nos emballages carton et les bouchons en liège et maintenant le domaine est rentré dans la filière "J'la ramène". Ce processus permet, en prolongeant la durée de vie des bouteilles, de diminuer la production de bouteilles neuves.»

«Je suis la première vigneronne du canton de Genève à rentrer complètement dans le concept en adoptant le système de consigne à 0.50 fr» souligne encore Sarah Meylan Favre. «Nous avons inauguré le processus le 1^{er} mai dernier au Domaine de la Vigne Blanche.»

Mais comment ça marche?

C'est tout simple, des producteurs locaux, partenaires de la filière «J'la ramène» vendent des produits dans des contenants consignés. Un pictogramme permet d'identifier les bouteilles faisant partie de la filière, servant de justificatif au remboursement. A l'achat du produit une consigne est perçue. Une fois le produit consommé, il suffit de ramener le contenant chez n'importe quel partenaire du réseau «J'la ramène» où la consigne sera rendue. L'emballage sera ensuite lavé et réutilisé.

En tant que consommateur la balle est maintenant dans notre camp. Plus nous serons nombreux à opter pour des emballages consignés, plus l'offre sera large et le nombre de producteurs partenaires important; la filière sera alors rentable et pérenne. Ce n'est donc que le début de l'aventure !

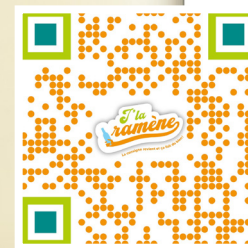
ALEXANDRE BODMER

CONSEILLER MUNICIPAL

Membre de la commission de l'environnement,
de l'agriculture et de l'énergie



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
SITE: J'LA RAMÈNE.CH



QUAI DE COLOGNY

INCIVILITÉS ET NUISANCES

L'été 2023 a été très chaud, non seulement en raison des températures exceptionnellement élevées, mais également par le comportement de certains inconduits de la route – automobilistes, motards et scooters – qui ont pris quartier, la nuit venant, sur l'esplanade du lieu-dit «les pavés» en bas de la Rampe de Vézenaz, pourtant formellement interdite aux véhicules de 22h à 7h du matin.

Ce phénomène, qui s'est amplifié à la sortie des restrictions liées au COVID, n'est malheureusement pas nouveau puisque l'Association des intérêts de la Belotte en parlait déjà dans sa lettre du 22 janvier 2020 aux habitants du coteau de Coligny. A l'époque, nous étions déjà nombreux à dénoncer le va-et-vient incessant de véhicules trafiqués le long du quai, le vrombissement inutile des moteurs et les courses de vitesse au volant de puissants bolides bien trop bruyants pour être «dans les clous».

Les nuits sans sommeil ont donc été le lot presque quotidien des habitants du coteau l'été dernier. Alertées à plusieurs reprises par le voisinage, les polices cantonales et communales ont procédé à plusieurs interventions afin de faire respecter la tranquillité et la sécurité sur les routes de la commune. Ainsi, des contrôles radar et des opérations de police ont été effectuées du 7 juillet au 21 septembre et de nombreuses infractions ont été constatées et verbalisées (voir à ce sujet l'article paru dans la Tribune de Genève du 22 août 2023 «Sécurité routière à Genève : à 143 km/h au lieu de 60 au quai de Coligny»).

Pour changer de sujet mais toujours à propos du même secteur, vous êtes peut-être parmi les nombreuses personnes à avoir profité durant l'été de la douceur des rives du lac et de ses aménagements lacustres.

Dans ce cas, il ne vous aura pas échappé que le succès remporté par le réaménagement du quai a également engendré de nombreux débordements et actes d'incivilité jusque dans les chemins adjacents.

Stationnements et barbecues sauvages, musique inutilement forte, traversées intempestives de la route à forte circulation hors des passages piéton, abandon de débris et j'en passe, la liste étant trop longue.

Bien consciente du problème, la commune a mis en place des actions concrètes de contrôle du stationnement et de sensibilisation, à l'exemple des Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) mandatés afin de diminuer les nuisances en favorisant le dialogue et l'échange.

Sur le fond, les rives du lac étant du domaine public cantonal, il appartient au canton de légiférer afin de se doter d'un règlement ad hoc. Mais rien ne vient.

A l'image de ce qui s'est fait pour la Plage des Eaux Vives, une solution pourrait passer par l'accord d'une servitude d'usage du quai, par le canton à la commune de Coligny, qui aurait alors les coudées franches pour faire appliquer son règlement communal.

A l'approche des beaux jours, la sécurité, la préservation de la santé mentale, du bien-être et du bien-vivre ensemble des Colognotes doivent nous inciter à poursuivre sans relâche notre engagement en collaboration avec nos autori-





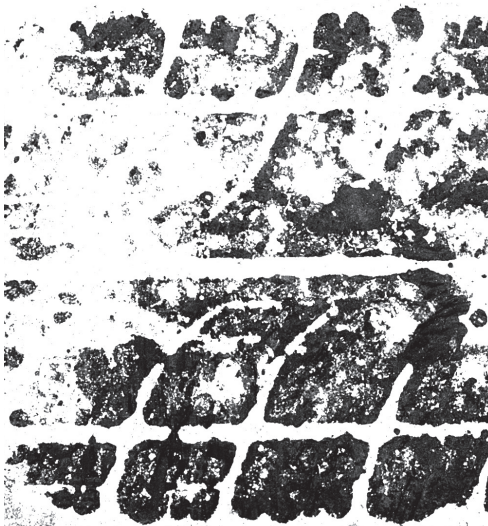
tés cantonales et communales, dans la continuité du travail déjà accompli.

Pour conclure, les victimes des nuisances sonores se réjouiront d'apprendre que le « Plan bruit 2022-2023 », adopté par le Canton de Genève en 2021 verra enfin le jour prochainement sous la forme d'une vingtaine d'actions concrètes dans le canton dont l'installation de radars anti-bruit.

Nous avons également appris que des mesures allaient être prises prochainement contre le stationnement non autorisé sur « les pavés » ainsi que sur la bande herbeuse coté lac depuis le Yacht Club de la Tour-Carrée en direction de la rampe de Vésenaz.

Affaire à suivre...

GEORGE ARENDRUP
CONSEILLER MUNICIPAL



A PETITE POUBELLE VERTE



POUR PLUS D'INFORMATION:

Le geste de tri dans la cuisine (2020) sur cologny.ch/utile-pratique/dechets/dechets-de-cuisine ou www.ge.ch/trier-ses-dechets-cuisine/quels-dechets-jeter-dans-ma-p-tite-poubelle-verte.

BIENVENUE DANS LA POUBELLE VERTE

ARÊTES DE POISSON, LES OS ET LES CARCASSES

VAISSELLE JETABLE COMPOSTABLE À CONDITION DE PORTER LE LABEL: OK COMPOST OU LA NORME EN13432

FLEURS FANÉES, SÉCHÉES ET LES PLANTES D'APPARTEMENT

COQUILLES D'OEUFS

COQUILLES D'HUÎTRES OU DE MOULES

MARC ET CAPSULES DE CAFÉ COMPOSTABLES, CERTIFIÉES OK COMPOST OU PORTANT LA NORME EN13432

SACHETS DE THÉ EN PAPIER (SANS L'ÉTIQUETTE SI POSSIBLE)

ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES

INTERDIT

VAISSELLE BIODEGRADABLE

SACS EN PLASTIQUE

EXCRÉMENTS D'ANIMAUX

LITIÈRES POUR ANIMAUX ET LA PAILLE SOUILLÉE DES PETITS RONGEURS

VAISSELLE JETABLE EN PLASTIQUE, BIOSOURCÉE OU BIODÉGRADABLE OU ENCORE EN CARTON

HUILES DE FRITURES

MÉGOTS DE CIGARETTES

BOUCHONS EN LIÈGE

COUCHES CULOTTES, MÊME SI ELLES SONT 100% COMPOSTABLES

Pourquoi trier les déchets de cuisine?

Pour récolter les déchets de cuisine, le canton et les communes mettent gratuitement à disposition des petites poubelles vertes. Pour les habitants des immeubles, des conteneurs spéciaux sont mis à disposition, soit dans le local poubelle, soit à proximité des conteneurs enterrés. Ils servent à accueillir les déchets de cuisine contenus dans des sacs compostables prévus à cet effet. Pour les habitants en maison individuelle, il est possible d'acquérir des conteneurs bruns destinés à la récolte de ces sacs avec une aide communale de 50% (cologny.ch/utile-pratique).

Pourquoi le tri est-il important?

Actuellement, environ 30% des déchets ménagers sont constitués de déchets de cuisine. Ceux-ci étant composés à 90% d'eau ils ne devraient pas être incinérés. A Cologny, les déchets ménagers (sacs noirs) représentent presque 220kg par personne et par an, alors que le maximum devrait être de 160kg par personne et par an, selon l'Office fédéral de l'environnement.

Trier les déchets de cuisine, c'est les valoriser

Leur compostage produit d'une part du biogaz et d'autre part du compost de qualité. Ce dernier est d'ailleurs à la disposition des habitants du canton pour enrichir leurs plantations (ge.ch/acheter-du-compost).

Que pouvons-nous mettre dans la petite poubelle verte?

Nous pouvons y mettre: les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'œuf, les restes de nourriture, même carnés et avariés, et autres déchets de cuisine. Certaines serviettes en papier qui portent le logo «ok compost» peuvent aussi y être ajoutées. Il faut cependant impérativement enlever



LA COMMUNE DE COLOGNY SE LANCE DANS LE PROJET LIFT DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE AU MONDE DU TRAVAIL

tout ce qui est en plastique ou autre matériel non-compostable.

Quelques astuces

→ Pour éviter les odeurs, il est recommandé de vider sa poubelle 2-3 fois par semaine.

→ Un papier ménage, au fond de la poubelle verte, absorbe le liquide qui s'y dépose parfois.

→ Si dans les points de récupération ou dans des immeubles, les bacs, destinés à récolter les déchets de cuisine, sentent trop fort ou s'il y a du liquide qui s'accumule au fond, il faut informer le concierge de l'immeuble ou la régie.

Tout cela n'est pas sorcier et utiliser la poubelle verte est une contribution importante pour un avenir plus durable.

PATRICK LINDER
CONSEILLER MUNICIPAL
Membre de la commission de
l'environnement, de l'agriculture
et de l'énergie



Comme vous avez pu le constater, une des priorités des Hors Partis de Coligny réside dans le fait d'être disponibles et à l'écoute des citoyennes et citoyens de la commune. Ainsi, régulièrement, ils proposent des activités facilitant l'intégration sociale et la rencontre entre pairs; ils créent également des espaces d'échanges enrichissant le climat communal et œuvrent pour favoriser l'intégration scolaire des jeunes.

Dans ce contexte, il importe de saluer l'acceptation par la commune du projet LIFT présenté par la commission scolaire; ce dernier constitue une réelle chance pour les jeunes de découvrir le monde professionnel et a été reconnu aussi bien au niveau national que communal.

Concrètement, dès 2024, des heures de travail au sein des différents services communaux seront proposées aux jeunes, durant trois heures les mercredis après-midi. Ces derniers pourront ainsi se familiariser aux réalités du terrain, en dehors du temps scolaire. Ils seront sélectionnés en fonction de critères précis et seront préparés, accompagnés, et suivis par une personne de référence dans le but d'optimiser cette immersion progressive dans le monde du travail. L'organisation et la mise en place du projet LIFT incombera à notre école partenaire, à savoir, le cycle d'orientation de la Gradelle.

Bien entendu, la participation au projet se fera sous une base volontaire, dans la mesure où elle requerra un investissement non négligeable de l'élève tout au long de l'année dans le but d'assurer l'acquisition des compétences scolaires, sociales et professionnelles. Elle constituera en revanche, sans conteste, une réelle occasion pour le jeune de faire valoir cette expérience dans ses futures recherches d'emploi, après avoir achevé son parcours scolaire.

Nous ne pouvons que soutenir et encourager cette précieuse opportunité !

JÉRÔME METRAL
CONSEILLER MUNICIPAL
Président de la
commission des écoles



A MAISON COLOGNOTE C'EST PARTI....

Dans leur programme électoral de mars 2020, les Hors Partis avaient comme objectif de créer « la Maison Colognote » un endroit de rencontre et d'activité pour les jeunes, pour l'encadrement des enfants hors temps scolaire et pour leur créer un espace de vie et de partage.

Cette vision était évidemment déjà à l'époque dirigée vers le Parc des Fours avec sa maison de maître et son terrain attenant de 2ha. La commune avait acquis cette parcelle en 2014 pour y bâtir un ensemble de logements, un immeuble à encadrement pour personnes âgées et des locaux parascolaires. Du fait de contraintes administratives ce projet n'a pas pu progresser.

Dès 2021, comme l'explique le cahier des charges du concours du Parc des Fours, le projet a été réorienté : « *pouvoir réaliser un ensemble destiné à recevoir des équipements publics pour la jeunesse* ». L'objectif devenait double, d'une part mettre à disposition une offre diversifiée d'équipements publics en prolongation de l'école du Manoir et de l'autre mettre en valeur le parc et son écrin de verdure. En juin 2022, le Conseil municipal décidait de lancer un concours d'architecture en vue de la réalisation d'un ensemble d'équipements publics.

Dix-huit mois plus tard, et après d'intenses et constructifs échanges entre les membres du

jury, composé de conseillers municipaux, de conseillers administratifs et de professionnels, de l'architecture, les lauréats du concours, le bureau d'architectes Farra Zoumboulakis & Associés et le bureau d'architectes-paysagistes Interval Paysage, présentaient leur projet Orion lors d'un vernissage au Centre Culturel du Manoir de Cologny.

Mme Christina Zoumboulakis présentait ainsi le programme : « *Un magnifique parc, inclusif, perméable, patrimonial, un duo remarquable composé par une Maison de maître et sa Dépendance. Le projet Orion propose de compléter cet ensemble avec une nouvelle construc-*



tion, le Pavillon, implanté dans la continuité des édifices existants et dans le respect de l'arborescence présente. La Maison de maître est restaurée, sobrement, pour accueillir le programme de la maison villa-geoise; conçu comme un Pavillon en bois dans le parc, largement vitré, la nouvelle construction accueille le programme parascolaire; la Dépendance est transformée et étendue pour accueillir la nouvelle crèche de 48 places. La Maison de maître, le Pavillon, la Dépendance. Ces trois édifices forment la nouvelle ceinture de la constellation du parc. Un ensemble, une continuité spatiale et paysagère, entre naturel



et construit, entre patrimoine et modernité».

Le groupe des HP voit dans cette future réalisation la concrétisation de la Maison Colognote, au centre du village et à proximité directe de l'école du Manoir. Cette parcelle privée acquise par la commune il y a maintenant 10 ans accueillera donc un programme différent de celui sur lequel s'étaient basés les critères initiaux de reprise. Les événements, les motivations ou les contraintes évoluent avec le temps et avec eux la destination d'un projet originel. Posons-nous toujours les bonnes questions lors des opportunités

d'acquisition de bâtiments patrimoniaux ou de terrains fonciers qui s'offrent à la commune. Les projets d'hier n'aboutissent pas toujours aux réalisations de demain.

PASCAL HORNING
CONSEILLER ADMINISTRATIF
Dicastère de l'urbanisme
et du développement



© FARFA ZUMBULAKIS & ASSOCIÉS

A VOS AGENDAS...

FÊTE DU TERROIR 4^E ÉDITION: DIMANCHE 25 AOÛT 2024

DÈS 9H, venez partager, au Domaine de la Vigne Blanche, un petit déjeuner offert et poursuivez par une journée de partage et de découvertes où de multiples activités seront organisées pour petits et grands! Restauration dès midi.

Nous nous réjouissons de vous retrouver pour cette traditionnelle **FÊTE DU TERROIR DES HORS PARTIS DE COGNAC**.

CYCLES DE CONFÉRENCES: NOVEMBRE 2024 À MARS 2025

Autour de thématiques variées, environnementales, sociétales, technologiques et financières.

Réservez déjà votre soirée du **21 JANVIER 2025**, où nous accueillerons à la salle communale de Cognac la philosophe et écrivaine **JULIA DE FUNÈS**, pour parler du sens de la vie et de notre rapport au travail, dans une société en complet changement.

CALENDRIER DE L'AVENT DÉCEMBRE 2024: 1^{ER} DÉCEMBRE

Soirée raclette pour fêter les 60 ans des Hors Partis et présentation des candidats HP à l'élection municipale de mars 2025.

Durant tout le mois de décembre, divers événements dans les quartiers à la rencontre des candidats.



CHER·ÈRES-S HABITANT·E-S DE COGNAC

Toujours à votre écoute, les Hors Partis vous invitent à déposer vos suggestions de changement ou d'amélioration dans leur Boîte à idées. Que ce soit sur la sécurité, la mobilité, la cohésion sociale, l'environnement, l'éducation, les finances ou tout autre thématique, nous vous écoutons.

En nous transmettant vos idées, vous participez activement à l'élaboration de notre programme de campagne 2025-2030. Vos contributions enrichissent notre réflexion et veillent à ce que vos besoins soient pris en considération.

Pour participer :
Scannez le QrCode, complétez puis envoyez le formulaire



HORSPARTISCOGNAC@GMAIL.COM

Responsable: Alexandre Bodmer, Secrétariat de rédaction Sarah Meylan Favre :
Mise en page: expressioncreative.ch Impression: Imprimerie Atar

